

Un service de médiation professionnelle gratuit dédié aux différends éventuels entre visiteurs et exposants de la Foire de Printemps de Montpellier

La Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (CPMN) sera présente à la Foire de Printemps de Montpellier, du 11 au 14 avril 2025, au Parc des expositions.



Sur son stand N° A15 Hall 2 des médiateurs professionnels seront disponibles cette année pour offrir gratuitement leurs services aux visiteurs et exposants souhaitant résoudre, rapidement et efficacement, leurs conflits éventuels de consommateurs avec les exposants ou bien d'exposants à acheteurs.

La qualité de la relation exposant-visitateur au cœur de la réussite de la Foire

Le consommateur ne bénéficie pas du droit de rétractation pour un achat sur une foire ou un salon. Le professionnel a l'obligation de l'afficher très clairement par écrit sur son stand, mais les visiteurs n'y prêtent pas toujours attention. Cela peut créer de l'incompréhension et des situations potentiellement conflictuelles. Ainsi, pendant les heures d'ouvertures de la foire, les visiteurs et les exposants auront la possibilité de s'adresser gratuitement aux Médiateurs Professionnels présents.

Aujourd'hui, les médiateurs professionnels interviennent dans de nombreux domaines, notamment le droit de la famille, les conflits au travail, les différends entre associés, les litiges commerciaux, les différends en matière de propriété intellectuelle et les conflits entre particuliers... avec 100% de réussite durable dans les conflits résolus.

À propos de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (CPMN)

La Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (CPMN) est l'organisation syndicale des médiateurs professionnels, experts en ingénierie relationnelle, et compte près de 1 000 membres ayant suivi la formation de l'École Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (EPMN). Tous sont titulaires du Certificat d'Aptitude à la Profession de Médiateur (CAP'M) et s'engagent à respecter le Code d'éthique et de déontologie des médiateurs (CODEOME). La CPMN a pour mission d'étudier et de défendre les intérêts des médiateurs, de les représenter et de les informer. Elle fait partie du réseau de la médiation professionnelle, qui comprend également

l'EPMN et le CREISIR (Centre de Recherche en Entente Interprofessionnelle et Sociale et en Ingénierie Relationnelle).

Fondée sur les techniques d'ingénierie relationnelle et initiée en 2001 par Jean-Louis Lascoux, la médiation professionnelle se distingue des approches traditionnelles de "gestion des conflits" en mettant l'accent sur la qualité relationnelle et l'entente sociale. Elle repose sur trois approches : « la médiation concertative », qui aide à la résolution de différends interpersonnels ; « la médiation introspective », qui accompagne les individus dans la gestion de conflits internes ; et « la médiation contributive », qui soutient les projets organisationnels en instaurant des dispositifs de prévention et en favorisant la qualité des relations. Aujourd'hui, cette ingénierie relationnelle est enrichie par les avancées en neurosciences et en intelligence artificielle sous la forme de l'Ingénierie Systémique Relationnelle®. La formation des médiateurs professionnels internes est référencée par France Compétences, et ceux qui le souhaitent peuvent être habilités en « Qualité relationnelle ». La liste des médiateurs professionnels de la CPMN, classés par secteur et zone géographique, est consultable sur www.allomedeiateur.com.

Contacts medias

cpmn@jetcom.fr - Jean-Paul Amary 06 07 30 73 79 / Claude Foucault 06 80 12 56 44